

11.07.2006 - 16:15 Uhr

11e révision de LAVS : La commission du National propose des rentes « en fonction de la situation des caisses».

Berne (ots) -

Le Conseil fédéral et la commission du Conseil national inquiètent les rentiers et les rentière-s AVS. Par le biais de la 11e révision de LAVS, ils veulent supprimer l'adaptation régulière des rentes au renchérissement et à l'évolution des salaires. Cette adaptation ne se ferait qu'à condition que les caisses de LAVS soient en bonne santé financière. L'USS rejette cette politique des rentes « en fonction de la situation des caisses ».

Aujourd'hui déjà, les rentes de LAVS et de LAI ne couvrent pas les besoins vitaux, malgré le mandat clair inscrit dans la Constitution fédérale. Même avec le système actuel d'adaptation des rentes (tous les deux ans, à partir de l'indice mixte), le taux de remplacement du revenu diminue lentement mais sûrement. Toute nouvelle détérioration amènerait un affaiblissement du pouvoir d'achat des rentiers et rentières AVS-LAI et dégraderait leur situation financière. La majorité des rentiers et rentières AVS-LAI continue de dépendre de manière vitale de ces assurances.

Si l'évolution démographique entraîne une surcharge pour LAVS, que la croissance économique seule ne peut gommer, c'est alors du côté des recettes que doit être cherché le rééquilibrage de LAVS et non pas en réduisant des rentes déjà trop basses.

UNION SYNDICALE SUISSE

Renseignements :

Colette Nova : tél. 031 377 01 24 ou 079 428 05 90

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003695/100512679> abgerufen werden.